

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 V.194 Vœu relatif à la mobilisation et à la formation d'ambassadeurs de l'accessibilité

Le Conseil de Paris,

Considérant que le rendez-vous annuel du Mois parisien du Handicap se tiendra du 26 mai au 10 juillet 2021 et rassemblera les Parisiens autour d'activités, d'événements festifs, de concerts, de conférences ou de débats liés au sujet du handicap ;

Considérant que près de 7% de la population parisienne est en situation de handicap, soit près de 154 000 personnes ;

Considérant que la Ville s'est engagée à rendre accessible, d'ici 2024, la totalité de ses équipements publics, soit 2 763, mais que nombre de commerces parisiens n'ont pas les moyens d'effectuer les travaux de mise en accessibilité ;

Considérant que, depuis 2016, la Ville de Paris a la possibilité de recruter des jeunes en service civique, baptisés "ambassadeurs de l'accessibilité", avec pour mission d'accueillir et d'orienter les personnes handicapées dans les lieux publics et privés de Paris, d'accompagner les commerçants dans la mise aux normes de leur établissement et d'enrichir les informations publiques sur les niveaux d'accueil des touristes en situation de handicap ;

Considérant le lancement par la Ville de Paris le 29 mai 2021 de la mission accessibilité en partenariat avec l'APF France Handicap dans le cadre du programme Volontaires de Paris, une communauté de Parisiennes et Parisiens formés et prêts à agir dans différents champs de l'action publique ;

Considérant que près de 350 000 visiteurs en situation de handicap seront accueillis à Paris pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;

Considérant les efforts de la Ville pour rendre le maximum de lieux accessibles à tous : stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle » votée à l'unanimité en mars 2017 ou encore la stratégie "Paris + inclusive" présentée en novembre 2020 ;

Considérant le pilotage par le Secrétariat Général de la Ville de Paris du suivi des agendas programmés, à travers la tenue d'un comité de pilotage trimestriel dédié ;

Sur proposition de Maud Lelièvre et des élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Présente son plan d'actions pour sensibiliser et convaincre les derniers ERP de réaliser des travaux pour l'accessibilité PMR ;
- Déploie les formations et missions autour de l'accessibilité dans le cadre du programme des Volontaires de Paris et envisage, le cas échéant, le recours aux ambassadeurs de l'accessibilité, formés à l'écoute des administrés et des commerçants, afin de finaliser leur sensibilisation et ainsi accroître l'accessibilité des personnes en situation de handicap ;
- Désigne un service référent en matière d'accessibilité des ERP de la Ville de Paris.